



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Division des moyens et des
personnels 1^{er} degré
DIMOPE 2

Affaire suivie par
Fatima Aït Mohemo
chef de service

Téléphone
01 43 93 72 14
Fax
01 43 93 72 65
Courriel

ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Secrétariat
Téléphone
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 10 février 2015

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
S/c de mesdames et messieurs les principaux

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
maternelles, élémentaires et établissements
spécialisés

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Pour diffusion auprès des enseignants du 1^{er} degré

**Cette circulaire doit être émarginée par tous les
instituteurs et les professeurs des écoles
titulaires**

Objet : rentrée scolaire 2015 – participation des professeurs des écoles titulaires et
des instituteurs au mouvement départemental annuel

Les opérations du mouvement départemental ont lieu du 08 avril au 20 avril 2015.
Des informations sont à votre disposition sur le site de la direction des services
départementaux de l'Éducation nationale : www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d

Le guide en annexe vous décrit la procédure du mouvement des personnels
enseignants du 1^{er} degré et ses différentes phases, en vous précisant les règles
départementales qui le régissent, arrêtées après consultation de la commission
administrative paritaire départementale.

Aussi je vous demande de bien vouloir en informer l'ensemble du personnel
concerné de l'école ou de l'établissement (y compris les titulaires mobiles, les
personnels en congé de maladie ou de maternité, les personnels en stage...).

Je vous rappelle par ailleurs qu'une « cellule info mobilité » pour informer et conseiller
les enseignants dans leur démarche de mobilité sera accessible du mercredi 08 avril
au lundi 20 avril 2015 de 9 h à 17 h 30 au :

01 43 93 72 67

Mes services vous communiqueront prochainement la liste des postes du
département (qui peuvent tous être demandés).



Jean-Louis Brison